

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-29 DU 30 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	Quorum : 3

Le trente septembre deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absent :

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 25/09/23

Date d'affichage : 25/09/23

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**« LOS DESENTUTATS D'ARIEJO »**

L'association « Los Desentutats d'Arièjo », n°W091001650, créée le 19 mai 2012 et dont le siège social se situe à Lavelanet, 2 bis avenue du maréchal Leclerc, demande à pouvoir louer la salle communale deux heures tous les quinze jours, les mercredis après-midi toute l'année scolaire durant.

L'association « Los Desentutats d'Arièjo », est une association à but non lucratif qui propose au niveau du département des chants et danses folkloriques et traditionnels. Ils initient les nouveaux adhérents à la danse et pour ce faire ont besoin d'un espace de répétition.

L'association serait ouverte aux habitants de la commune qui souhaiteraient y adhérer.

Madame la Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune et les habitants qu'une telle association proposant une nouvelle activité s'installe sur la commune de Castex, soutenant le dynamisme social et culturel de la commune ;
Considérant l'opportunité d'une proposition de représentation chantées, dansées et proposant en plus une initiation aux habitants à titre gratuit ;

Considérant l'inoccupation de la salle communale

Les a informé des modalités de location de la salle communale selon les modalités prévues par délibérations et stipulées dans la convention de location : Pour une location à des associations hors communales mais d'intérêt communal, d'une heure hebdomadaire pour l'ensemble de l'année scolaire au tarif de 30€ l'année ;

L'association a fait part de son souhait de location au tarif proposé mais propose également à la commune une prestation gratuite annuelle selon les besoins de la municipalité.

Madame la Maire propose donc au conseil municipal d'accéder à la demande de location de l'association « Los Desentutats d'Ariège », au tarif annuel de 30 €, comme stipulé dans la convention de location, ainsi que d'accepter la proposition d'une prestation gratuite sur la commune. Madame la Maire propose que cette prestation soit réalisée lors du repas offert aux habitants par la municipalité, date où le plus grand nombre d'habitant est présent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- décide de louer la salle à l'association « Los Desentutats d'Ariège » au tarif annuel de 30 € ;
- décide d'accepter la proposition d'une prestation gratuite sur la commune ;
- donne l'autorisation à Madame la Maire de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Fait et délibéré à Castex, le 30 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Mélanie COT



Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 10 OCT 2023

Après dépôt en sous-préfecture le 10 OCT 2023

Après publication ou notification le 10 OCT 2023